

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 juillet 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 23 et 24 juillet 2020**

**2020 DAE 71** : Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public pour la gestion du Marché du livre ancien et d'occasion sur le site de la Halle aux Chevaux dans le Parc Georges Brassens (Paris 15<sup>ème</sup>).

**Mme Olga POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public de l'association « Le Marché du Livre – Paris » la prolongeant pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public en date du 16 octobre 2017 signée avec l'association « Le Marché du Livre – Paris » pour la gestion du Marché du livre ancien et d'occasion sur le site de la Halle aux Chevaux dans le Parc Georges Brassens (Paris 15<sup>ème</sup>).

Cet avenant prolonge la convention pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2021.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**